

AVIS AU PUBLIC – URBANISME

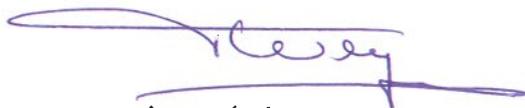
Concerne : Lotissement de terrains situés dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant ».

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal, en sa séance du 3 février 2025, a approuvé la demande de lotissement présentée le 18 décembre par le bureau ACOM S. à r.l. de Bridel pour le compte de la société DS PROJECT S.à r.l. de Luxembourg relative au lotissement de propriétés inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 366/4968, 366/7249 et 366/7251 en deux lots en vue de l'affectation à l'habitation et à la construction de la nouvelle parcelle 366/LOT 1 et de l'intégration au domaine public de la nouvelle parcelle 366/LOT 2 par cession gratuite à la commune de Mersch.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé à l'inspection des intéressés pendant dix (10) jours, à savoir du 14 février au 24 février 2025 inclus, dans les bureaux du service technique communal dans l'annexe du château (mairie) de Mersch.

Mersch, le 14 février 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins,



le secrétaire



le bourgmestre